

PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Société : AGMV

Forme : SARL

Capital social : 810 €

Siège social : 133 rue de l'Aéropostale – 69124 Colombier-Saugnieu

RCS de Lyon 509 364 758

Assemblée Générale Extraordinaire du 03 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois Novembre, à 18h00, les associés de la société AGMV se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation régulière du gérant.

Présidence :

L'assemblée est présidée par M. Gabriel ANTUNES, gérant de la société.

Présents ou représentés : L'ensemble des associés étant présents ou représentés, le président constate que l'assemblée peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

1. Nomination de deux co-gérants ;
2. Détermination de la durée et de la rémunération de la co-gérance ;
3. Pouvoirs pour formalités.

DÉLIBÉRATIONS

1. Nomination des co-gérants

Le président rappelle que la société est actuellement gérée par M. Gabriel ANTUNES, demeurant 149 route des Evessay – 69124 Colombier-Saugnieu.

Afin d'assurer la continuité et le développement de l'entreprise familiale, il propose de nommer en qualité de co-gérants :

- M. Ludovic ANTUNES, demeurant 16 rue Claudius Livet – 38230 Charvieu-Chavagneux,
- M. Jonathan ANTUNES, demeurant 42 chemin du Déversoir – 38540 Grenay.

Ces nominations prendront effet à compter du 4 novembre 2025, pour une durée illimitée.

L'assemblée, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de nommer les deux personnes susnommées en qualité de co-gérants, aux côtés de M. Gabriel ANTUNES.

2. Rémunération des gérants

L'assemblée fixe la rémunération brute mensuelle de chaque gérant comme suit :

- M. Gabriel ANTUNES : 5 000 € par mois avant impôts,
- M. Ludovic ANTUNES : 4 000 € par mois avant impôts,
- M. Jonathan ANTUNES : 4 000 € par mois avant impôts.

Ces rémunérations seront révisables par décision ultérieure de l'assemblée générale ordinaire.

3. Pouvoirs pour formalités

Tous pouvoirs sont donnés à M. Ludovic ANTUNES et M. Jonathan ANTUNES, co-gérants, agissant ensemble ou séparément, pour effectuer toutes les formalités légales de dépôt et de publicité au greffe du tribunal de commerce de Lyon, ainsi que pour signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Clôture de la séance

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18h30.

Fait à Colombier-Saugnieu, le 03 novembre 2025

En trois exemplaires originaux.

Signatures :

- Le gérant : Gabriel ANTUNES



- Les co-gérants : Ludovic ANTUNES, Jonathan ANTUNES



- Les associés :

